



*Gaia Index*  
THE SMIDCAPS SRI INDEX



RESPONSIBLE approach  
to CAPITALISM



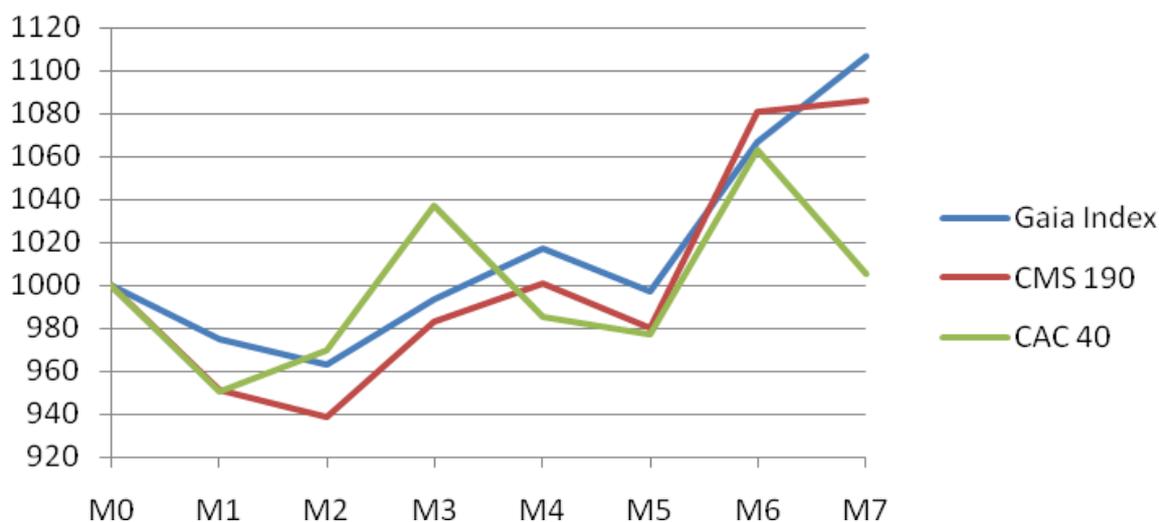
## L'indice développement durable dédié aux valeurs émergentes



## Introduction

Composé des 70 valeurs qui ont obtenu les meilleures notes en termes d'ESG (environnement, social, gouvernance) sur un panel de 230 valeurs moyennes, le Gaia Index® a été lancé au 1er octobre 2009.

Le graphique ci-dessous vous présente l'évolution du Gaia Index® au cours des 6 premiers mois de son activité (base 1000 au 1<sup>er</sup> octobre 2009).



Cet indice, basé sur la méthodologie d'évaluation Gaia Index®, présente donc sur la période de référence une **réelle performance** par rapport à son indice de référence, le CMS 190. Ce résultat remarquable prouve la pertinence de l'intégration des notions extra financières qui se reflète par un sentiment de « confiance » que le marché valorise.

Ces notions ESG gagnent année après année du terrain. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement par exemple, les sociétés de gestion vont devoir expliciter la façon dont elles prennent en compte ces notions dans leur choix d'investissement.

Gaia Index® s'inscrit totalement dans une démarche de progrès et l'un de ses objectifs est de **promouvoir et faire comprendre les notions ESG** qui peuvent paraître abscones pour certains ou ne représenter qu'une nouvelle manière de communiquer. Ces notions ont bien des incidences sur les sociétés.

Ce guide a pour vocation d'accompagner les émetteurs et les investisseurs dans la compréhension des questions et de leurs objectifs.



## Remarques générales concernant la saisie des données

Le questionnaire est divisé en 4 parties :

- ⇒ Les **Données Clés** qui permettent de rassembler un certain nombre d'informations clés sur votre entreprise (chiffre d'affaires, effectifs, masse salariale,...). Ce sont surtout des questions de paramétrages afin de lier les informations à la taille de votre entreprise.
- ⇒ Les questions de **Gouvernance** qui permettent de comprendre l'organisation de vos centres de décisions et la gestion des risques 'corporate'
- ⇒ Les questions **Sociales** qui apportent un éclairage sur l'intégration et la gestion des ressources humaines
- ⇒ Les questions **Environnements** qui indiquent la prise en compte de cette dimension au sein de votre de votre société

Les questions liées à la **Gouvernance** sont **transversales**, c'est-à-dire qu'elles concernent tous les types d'activités.

En revanche, les questions touchant à **l'Environnement** et au **Social** dépendent pour une partie d'entres elles de votre secteur d'activité et des impacts des produits ou services qui constituent votre cœur d'activité. Une notion de macro secteur (S pour Service, I pour Industrie et D pour Distribution) est alors pris en compte. Cette segmentation est indiquée dans la colonne '**Secteur**'.

- ⇒ Vérifier que votre sectorisation est cohérente et ne répondez qu'aux questions qui concernent votre sectorisation.

**Autre informations générales :**

- ⇒ Merci de laisser la **case vide** si l'information n'est pas disponible
- ⇒ **Tous les paramétrages des cellules sont automatisés :**
  - ⇒ Pour les données en pourcentage, le « % » et la double décimale s'affichent automatiquement
  - ⇒ Pour les données en milliers ou millions, les espaces s'affichent automatiquement
  - ⇒ Pour les réponses à choix multiples, une liste déroulante est disponible : (Oui / NON / NA pour Non Applicable si votre entreprise n'est pas concernée par le critère.
- ⇒ Lorsque cela est requis, veuillez remplir les critères pour les trois derniers exercices car certains critères nécessitent le calcul d'une tendance (c.. tableau récapitulatif suivant)

## Table de correspondance

Le guide Gaia Index suit la configuration du questionnaire (cf en dernières pages du guide) mais pour faciliter la recherche d'une question, vous trouverez ci-dessous une table de correspondance par n° de question / n° de page du guide.

N° Question	Secteur(s) concerné(s)	N° Page
Q1	Tous secteurs	Page n° 6
Q2	Tous secteurs	Page n° 8
Q3	Tous secteurs	Page n° 8
Q4	Tous secteurs	Page n° 8
Q5	Tous secteurs	Page n° 8
Q6	Tous secteurs	Page n° 7
Q7	Tous secteurs	Page n° 8
Q8	Tous secteurs	Page n° 8
Q9	Tous secteurs	Page n° 8
Q10	Tous secteurs	Page n° 8
Q11	Tous secteurs	Page n° 8
Q12	Tous secteurs	Page n° 8
Q13	Tous secteurs	Page n° 9
Q14	Tous secteurs	Page n° 9
Q15	Tous secteurs	Page n° 9
Q16	Tous secteurs	Page n° 9
Q17	Tous secteurs	Page n° 6
Q18	Tous secteurs	Page n° 7
Q19	Tous secteurs	Page n° 9
Q20	Tous secteurs	Page n° 9
Q21	Tous secteurs	Page n° 7
Q22	Tous secteurs	Page n° 10
Q23	Tous secteurs	Page n° 10
Q24	Tous secteurs	Page n° 10
Q25	Tous secteurs	Page n° 10
Q26	Tous secteurs	Page n° 10
Q27	Tous secteurs	Page n° 6
Q28	Tous secteurs	Page n° 6
Q29	Tous secteurs	Page n° 12
Q30	Tous secteurs	Page n° 12
Q31	Tous secteurs	Page n° 12
Q33	Tous secteurs	Page n° 12
Q34	Tous secteurs	Page n° 12
Q35	Tous secteurs	Page n° 13
Q36	Tous secteurs	Page n° 13
Q38	Tous secteurs	Page n° 13
Q39	Tous secteurs	Page n° 13
Q40	Tous secteurs	Page n° 14
Q41	Tous secteurs	Page n° 14
Q42	Tous secteurs	Page n° 14

<b>N° Question</b>	<b>Secteur(s) concerné(s)</b>	<b>N° Page</b>
Q43	Tous secteurs	Page n° 14
Q45	Tous secteurs	Page n° 14
Q49	Tous secteurs	Page n° 15
Q50	Industrie & Distribution	Page n° 17
Q51	Industrie & Distribution	Page n° 17
Q52	Industrie & Distribution	Page n° 18
Q53	Tous secteurs	Page n° 15
Q54	Tous secteurs	Page n° 17
Q55	Tous secteurs	Page n° 17
Q56	Tous secteurs	Page n° 18
Q57	Tous secteurs	Page n° 19
Q58	Tous secteurs	Page n° 20
Q59	Industrie & Distribution	Page n° 22
Q60	Industrie & Distribution	Page n° 22
Q61	Industrie & Distribution	Page n° 23
Q62	Industrie & Distribution	Page n° 23
Q63	Industrie & Distribution	Page n° 24
Q64	Industrie & Distribution	Page n° 24
Q66	Industrie	Page n° 24
Q67	Industrie	Page n° 24
Q68	Industrie	Page n° 25
Q71	Tous secteurs	Page n° 19
Q72	Tous secteurs	Page n° 19
Q73	Tous secteurs	Page n° 6
Q74	Tous secteurs	Page n° 9
Q75	Tous secteurs	Page n° 11
Q76	Tous secteurs	Page n° 11
Q77	Tous secteurs	Page n° 12
Q78	Tous secteurs	Page n° 20
Q79	Tous secteurs	Page n° 20
Q80	Tous secteurs	Page n° 20
Q81	Tous secteurs	Page n° 21
Q82	Industrie & Distribution	Page n° 21
Q83	Industrie & Distribution	Page n° 21
Q84	Industrie & Distribution	Page n° 22
Q85	Industrie & Distribution	Page n° 22
Q86	Industrie & Distribution	Page n° 23
Q87	Industrie	Page n° 25
Q88	Industrie	Page n° 25
Q89	Industrie	Page n° 25
Q90	Industrie	Page n° 25
Q91	Tous secteurs	Page n° 15
Q93	Tous secteurs	Page n° 6
Q96	Tous secteurs	Page n° 16

## Description des questions et de leurs objectifs

### **Question 1 : Choix du secteur**

**Industrie « I », Distribution « D » ou Service « S »**

Si votre entreprise a des activités dans plusieurs macros secteurs, le secteur retenu prend en compte les enjeux extra financiers prépondérants auxquels votre entreprise est exposée.

### **Données clés**

---

Ces informations ont une importance particulière car elles participent à la compréhension de vos problématiques en nous permettant de prendre en compte les principales caractéristiques de votre entreprise.

### **Question 73 : Quel a été votre chiffre d'affaires consolidé en M€ au cours des trois derniers exercices?**

 *Veillez reporter votre chiffre d'affaires consolidé pour les trois derniers exercices.*

Cette information permet de segmenter les données par taille des entreprises et d'élaborer des indicateurs permettant de prendre en compte le niveau d'activité. (MOC, Gearing, 'efficacité énergétique', etc)

### **Question 27 : Quel a été votre effectif moyen (en ETP, y compris CDD+intérim) au cours des trois derniers exercices?**

 *Veillez reporter l'effectif global moyen en équivalent temps plein (ETP) au cours des trois derniers exercices.*

Cette information est essentielle pour un grand nombre de comparaisons concernant la structure des effectifs abordée dans les questions Sociales. Elle est également importante pour élaborer dans le temps des évolutions statistiques sur les créations d'emplois.

### **Question 28 : Quelle part de vos salariés (en %) est située en France au cours des trois derniers exercices?**

Cette donnée est utile dans le cadre de traitement statistique permettant d'évaluer les créations d'emplois des valeurs moyennes en France.

### **Question 93 : Quelle part votre masse salariale (en M€) (yc interim et hors sous traitant) au cours des trois derniers exercices?**

Cette information est utile dans le cadre de données statistiques pour déterminer des relations en termes de sensibilité au 'facteur humain' ou encore de la répartition de la valeur ajoutée.

**Question 17 : Quel est le nombre d'actions (en unités) composant votre capital social en fin d'exercice, au cours des trois dernières années?**

-  Reporter de préférence le nombre moyen d'actions composant votre capital social au cours des trois derniers exercices.

Cette information est utile pour déterminer spécifiquement la dilution réelle dans le temps de l'actionnaire par rapport à la création de richesse (évolution du chiffre d'affaires et du niveau de marge opérationnelle courante par exemple).

**Question 18 : Quel est le nombre d'actions potentiel (en unités) composant votre capital social en fin d'exercice en incluant les instruments dilutifs, au cours des trois derniers exercices?**

-  L'ensemble des instruments dilutifs (BCE, BSA, BSAR, etc.) « dans la monnaie » ainsi que les actions auto détenues doivent être pris en compte dans les données reportées.

Cette donnée répond à la même problématique que celle abordée pour le nombre d'actions réelles.

**Question 6 et Question 21 : l'autocontrôle et les différentes classes d'actions.**

Ces données sont totalement liées aux deux informations précédentes. Concernant l'autocontrôle, le principe est que c'est un outil de gestion de la dilution mais il ne doit pas devenir un choix d'investissement au détriment d'autres sources de distribution ni un outil de 'gonflement' artificiel du BNpa.

Les différentes classes d'actions est un système peu utilisé en France, plus en Europe, qui touche à l'égalité de traitement des actionnaires et qui peut amener à terme des informations de comparaison intéressante.

## **Gouvernance**

---

Le gouvernement d'entreprise établit les relations entre la direction d'une entreprise, son conseil d'administration, ses actionnaires et les autres parties prenantes de l'activité de l'entreprise. La gouvernance d'entreprise est modelée par l'ensemble des règles, législatives et réglementaires, jurisprudentielles et contractuelles, qui définissent les modalités de gestion de l'entreprise. Le concept est associé à la surveillance économique, financière et morale de l'entreprise. De manière générale, on considère que la durabilité des activités d'une entreprise est en partie déterminée par la qualité du gouvernement d'entreprise mis en place.

**Questions 2 à 6 : Répartition du capital**

-  Vous pouvez communiquer les données les plus récentes à votre disposition. Par ailleurs, toutes les données reportées doivent porter sur la même date. Faites attention à ce que le total ne dépasse pas 100% !

Ces informations sont importantes à la fois pour des raisons spécifiques liées à la structure de détention du capital qui peut être mis en parallèle avec la composition du conseil d'administration, mais aussi à la liquidité induite d'une société par la structure du capital.

**Remarque :** D'un point de vue statistique, cette information nous a notamment permis lors de la précédente enquête de démontrer une idée reçue sur les valeurs moyennes : détenu en moyenne à 40% par les fondateurs, la 'valeur moyenne' n'est plus une société patrimoniale au sens péjoratif du terme comme cela était encore le cas au temps du second marché (1990/2000).

**Question 2 : Quelle part de votre capital (en pourcentage) est détenue par les "fondateurs et familles" ?**

 Cette question recouvre également le capital détenu par les dirigeants présents au conseil d'administration.

**Question 3 : Quelle part de votre capital (en pourcentage) est détenue par les autres actionnaires détenant au moins 5% du total des titres?**

 Ne pas prendre en compte le pourcentage de capital détenu par les fondateurs et familles et les dirigeants.

**Question 4 : Quelle part de votre capital (en pourcentage) est détenue par les salariés ?**

 Ne pas prendre en compte le capital détenu par les dirigeants présent au conseil d'administration.

**Remarque :** Cette information ne fait pas l'objet de notation car nous ne considérons pas que la part détenue par les salariés soit un facteur qualitatif dans le cas spécifique des valeurs moyennes. La question sous jacente est en effet de savoir si il est sain qu'un salarié d'une valeur moyenne dispose en plus d'une part de son épargne volontaire dans le capital de la société qui l'emploi. C'est un choix du salarié, il n'est pas forcément souhaitable que l'émetteur ait une quelconque action de promotion de ce type d'épargne dans un souci de diversification des risques du salarié.

**Question 5 : Quelle est la part de flottant "libre" (free float) dans votre capital (en pourcentage) ?**

Nous cherchons ici à évaluer la part du flottant détenu par des actionnaires ayant les caractéristiques suivantes :

1. non membre d'un pacte d'actionnaires ;
2. détenant moins de 5% du capital ;
3. non lié au fondateur et/ou familles.
4. non dirigeant salariés

**Question 7, 9,10,11 et 12 : Quel est le nombre d'administrateurs de votre société ?**

 Ne pas prendre ne compte les administrateurs ne disposant pas de droit de vote délibératif.

Le nombre d'administrateurs et la structure du conseil sont des éléments cruciaux de la bonne gouvernance afin de garantir un contrôle de l'exécutif. Il en faut ni trop ni pas assez, l'écart entre ces deux notions dépend évidemment de la taille de la société.

**Question 8 : Combien d'administrateurs sont indépendants ou externes ?**

Indiquer le nombre d'administrateurs déclarés indépendants ou considérés comme membres externes, c'est-à-dire des membres dont les caractéristiques sont conformes aux conditions suivantes :

- Ne sont pas actionnaires ;

- Ne sont pas salariés ni dirigeants ;
- Ne sont pas membres de la famille des dirigeants ;
- Ne sont pas des clients, fournisseurs ou banquiers de la société.

### **Question 13 : Avez-vous mis en place un (ou plusieurs) comités spécialisés au sein du Conseil ?**

Nous ne prenons en considération dans cette question que la présence d'un comité d'audit, un comité des rémunérations / nominations.

Ce sont les 2 comités qui sont jugés comme stratégiques pour une bonne Gouvernance. Si la société n'a pas mis en place l'un de ces comités, il faut répondre non à cette question.

### **Question 14 : La répartition des jetons de présence est-elle liée à l'assiduité et/ou à la participation à des comités spécifiques ?**

 Répondre le standard « NA » s'il n'y a pas de jetons de présence.

**Remarque :** Le fait de ne pas distribuer de jetons de présence aux administrateurs non exécutifs est considéré comme un élément négatif. En effet, il paraît naturel que la fonction d'administrateur soit l'objet d'une rémunération si l'on se réfère au principe que tout travail mérite salaire. Dans cette optique, ne pas lier la distribution à une notion de présence / travail effectif est également considéré comme un aspect négatif. Enfin, nous ne jugeons pas le montant des jetons de présence, c'est une approche qui ne peut être faite qu'au cas par cas par les actionnaires eux-mêmes.

### **Questions 15, 74, 16 : adhésion à un code de gouvernance, indépendance des commissaires aux comptes :**

Ces questions portent sur des engagements de 'bonne gouvernance' qui ne nécessitent pas d'explication spécifique sur leurs intérêts.

### **Question 19 : Existe-t-il des droits de vote double ?**

Le droit de vote double est un sujet délicat concernant les valeurs moyennes. Dans une démarche responsable telle qu'elle se structure actuellement, c'est un élément spécifiquement négatif. Cependant, cette logique n'est valable que pour les grandes valeurs, dont le capital est le plus souvent très dispersé. Dans ce cas, le droit de vote double est considéré comme une arme de prise de contrôle.

Dans le cas des valeurs moyennes, la situation est plus complexe. L'implication des dirigeants / actionnaires est une donnée fondamentale de leurs attraits. De même, l'existence des droits de vote double est souvent le pendant à la capacité de dilution des fondateurs. Nous estimons cependant que lorsqu'il existe des droits de vote double, l'avantage devient problématique si les fondateurs ou l'actionnaire de référence détient moins de 50% du capital.

### **Question 20 : Existe-t-il un ou des pactes d'actionnaires ?**

L'analyse de cette question repose à peu près sur la même approche que celle des droits de vote double : pour les grandes valeurs ce type de pacte signifie nécessairement un contrôle de fait d'un 'clan' d'actionnaires.

Pour les valeurs moyennes, il n'y a pas de raison que cette notion soit traitée différemment. Si on comprend bien l'intérêt pour certains actionnaires d'avoir le contrôle via un pacte, il n'est pas certain que d'un point de vue durable ce contrôle soit une bonne chose.

## **Questions 22, 23 et 24**

- ✔ Choisir « OUI » si le directeur est membre des instances de direction : Directoire, comité de direction, comité exécutif, comité de pilotage...
- ✔ Choisir « OUI » si le directeur n'est pas membre des instances de direction ou s'il existe des directeurs pour chaque zone géographique.

En dehors de la présence d'un directeur financier qui nous semble un poste essentiel pour une société d'une certaine taille (ie plus de 10M€ de chiffre d'affaires), les deux autres questions sont uniquement des éléments informatifs nous permettant de traiter des données statistiques. La structure de l'équipe dirigeante est d'abord à mettre en relation avec la taille de la société.

## **Question 25 : Avez-vous défini des engagements en matière de lutte contre la corruption ?**

Le risque de corruption est un élément assez souvent sous estimé et s'il est aggravé dans le cadre de société travaillant dans les pays à risque (question 26), il n'en reste pas moins un risque structurel. A ce titre, il est important de l'avoir pris en compte par des process adaptés (double signature sur des sujets / montants stratégiques ou mise en place de formation de sensibilisation ou de processus d'alerte par exemple).

## **Question 26 : Avez-vous des activités dans des pays particulièrement exposés au risque de corruption (Liste Transparency International / World Bank) ?**

Il s'agit de déterminer si l'entreprise possède des implantations dans des pays pouvant l'exposer à des risques particuliers en termes de corruption. C'est un facteur de risque évidemment mais ce facteur est aggravé si aucun process de lutte contre la corruption n'est mis en place au sein de la structure. Les pays les plus exposés à ces risques sont indiqués dans la liste ci-dessous. Cette liste a été établie en recoupant les listes Transparency International et World Bank.

- *Liste Transparency International :*

L'ONG Transparency International publie annuellement une liste de pays présentant un indice de perception de corruption en analysant 145 pays. Nous avons sélectionné dans cette liste les pays ayant une note inférieure ou égale à 3 sur 10 en 2008, donc les plus exposés.

- *Liste World Bank :*

La Banque Mondiale publie annuellement un indice de contrôle de la corruption (qui regroupe plusieurs indicateurs comme ceux de Transparency International, Freedom House, etc.) en analysant 211 pays. Nous avons sélectionné dans cette liste les pays ayant une note inférieure à 0, donc les plus exposés.

<http://info.worldbank.org/governance/wgi/pdf/wgidataset.xls>

## **Liste des pays exposés à des risques en matière de corruption**

Afghanistan	Burundi	Gambie	Kazakhstan
Albanie	Cambodge	Géorgie	Kenya
Algérie	Cameroun	Ghana	Kirghizistan
Angola	Chine	Guatemala	Kosovo
Arabie Saoudite	Colombie	Guinée	Laos
Argentine	Comores	Guinée Equatoriale	Lesotho
Arménie	Congo	Guinée-Bissau	Liban
Azerbaïdjan	Corée du Nord	Guyana	Libéria
Bangladesh	Côte d'Ivoire	Haïti	Libye
Belarus	Cuba	Honduras	Macédoine
Belize	Djibouti	Iles Marshall	Madagascar
Bénin	Egypte	Iles Salomon	Malawi
Bolivie	Equateur	Inde	Maldives
Bosnie-Herzégovine	Erythrée	Indonésie	Mali
Brésil	Ethiopie	Irak	Maroc
Bulgarie	Fidji	Iran	Mauritanie
Burkina Faso	Gabon	Jamaïque	Mexique

Micronésie	Pakistan	Sénégal	Trinidad et Tobago
Moldavie	Panama	Serbie	Togo
Mongolie	Papouasie Nouvelle-Guinée	Sierra Leone	Tonga
Monténégro	Paraguay	Somalie	Turkménistan
Mozambique	Pérou	Soudan	Tuvalu
Myanmar	Philippines	Sri Lanka	Ukraine
Nauru	Rép. Centrafricaine	Surinam	Vanuatu
Népal	Rép. Dém. du Congo	Swaziland	Venezuela
Nicaragua	Rép. Dominicaine	Syrie	Viêt-Nam
Niger	Roumanie	Tadjikistan	Yémen
Nigéria	Russie	Tanzanie	Zambie
Nouvelle Calédonie	Rwanda	Tchad	Zimbabwe
Ouganda	São Tomé et Príncipe	Thaïlande	Trinidad et Tobago
Ouzbékistan	Salvador	Timor-Leste	Togo

### **Question 75 : Avez-vous mis en place des actions pour sensibiliser vos salariés aux enjeux de la RSE ?**

 Répondre OUI si tout ou partie des salariés a été sensibilisé aux engagements de l'entreprise.

**Exemples :** Organisation d'événements autour d'un thème de la RSE, challenge, trophées, etc.

### **Question 76 : Avez-vous intégré votre stratégie RSE dans votre communication externe ?**

 Répondre OUI si votre entreprise communique publiquement sur les pratiques responsables mises en œuvre.

**Exemples :** Section(s) RSE/RH/Environnement/Mécénat sur le site internet ou dans le rapport annuel, etc.

## **Social**

---

L'objectif de cette catégorie est double :

- Identifier les risques sociaux auxquels les entreprises sont confrontées
- Evaluer la vulnérabilité des entreprises face à ces risques

La responsabilité des entreprises vis-à-vis de ses collaborateurs fait partie intégrante du concept de RSE : Une entreprise qui valorise le travail de ses collaborateurs maximise leur productivité en améliorant également leur bien-être au travail.

Les risques sociaux se manifestent différemment en fonction du secteur et des implantations des entreprises :

- risques inhérents : risques liés au secteur, à l'histoire, à l'organisation, aux métiers de l'entreprise
- risques de contrôle interne : apparition d'une faute ou d'une fraude en dépit des procédures de contrôle mises en place.

Pour la Gestion des Ressources Humaines, ces risques sont souvent liés à la fiabilité des systèmes d'information.

### **Question 29 : Quelle est la part de cadres (en pourcentage) dans votre effectif ?**

Cette question est avant tout un élément de paramétrage pour analyser la structure des effectifs.

### **Question 30 : Quelle a été la des effectifs non-permanents au cours des trois derniers exercices?**

 *Mode de calcul : effectifs non- permanents / effectif total moyen en équivalent temps plein.*

Il s'agit ici d'étudier statistiquement la structure des contrats de votre entreprise. L'effectif non permanent se compose des salariés titulaires de contrats à durée déterminée et à tout type de travail temporaire. Sont donc concernés les employés intérimaires, les employés saisonniers ou intermittents, et tous autres salariés non inscrits à l'effectif sur chacun des exercices étudiés.

### **Question 31 : Quel a été votre taux de rotation de l'emploi (turnover) au cours des trois derniers exercices ?**

 *Mode de calcul : nombre départs / effectif moyen ETP*

Le taux de rotation représente la différence entre le nombre d'entrée et le nombre de sortie pendant l'exercice. Afin d'évaluer l'attractivité de l'entreprise et sa capacité à retenir les talents, il est intéressant d'évaluer la proportion de départs volontaires par rapport au nombre total de sortie dans l'exercice.

Les causes de départs de l'entreprise sont multiples. On retiendra ici les démissions, licenciements pour cause économique (dont départ en retraite ou préretraite), licenciements pour d'autres causes, fin de contrats à durée déterminée, départs au cours de la période d'essai, mutation d'un établissement à un autre, départs volontaires en retraite et préretraite, décès.

### **Questions 33 et 34 : Quel est l'âge moyen de votre effectif ? Quelle part de vos salariés (en pourcentage) a plus de 50 ans ?**

 *Mode de calcul : Reporter les informations en prenant en compte si possible l'effectif total moyen au cours du dernier exercice.*

Ces informations permettent de faire un état des lieux de la structure des effectifs et des principaux enjeux de gestion des emplois et compétences pour l'entreprise (besoin de formation et de transmission des compétences, gestion des recrutements, taux de turnover, etc.).

### **Question 77 : Avez-vous mis en place des accords sur l'emploi des seniors ?**

Rappelons que la loi incite les entreprises de 50 salariés au moins à conclure :

- un accord collectif (avec les partenaires sociaux),
- ou un plan d'action (au niveau de l'entreprise ou du groupe, après avis du comité d'entreprise ou des délégués du personnel),
- ou, pour les entreprises de 50 à 300 salariés, un accord de branche étendu.

À défaut, elles sont soumises à une pénalité financière de 1 % de la masse salariale, selon l'article L138-24 du code de la sécurité sociale. L'entreprise sera redevable de la pénalité au titre de chaque mois entier au cours duquel elle ne sera pas couverte par un accord ou un plan d'actions seniors.

Pour être pris en compte, le contenu des accords doit impérativement couvrir au moins trois des six domaines d'action suivants :

- recrutement des salariés âgés ;
- anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
- amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité ;
- développement des compétences et des qualifications et accès à la formation ;
- aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite ;
- transmission des savoirs et des compétences et développement du tutorat.

**Questions 35, 36 : Quelle a été la part des femmes (en pourcentage) dans votre effectif total ? Quelle a été la part des femmes (en pourcentage) dans votre effectif cadre ?**

Ces questions portent sur la discrimination des femmes. Cette discrimination peut être horizontale (concentration des femmes dans un nombre limité de catégorie de métiers et de secteurs) et/ou verticale (difficulté d'accéder aux emplois supérieurs).

Ainsi, il s'agit d'indiquer, en pourcentage, la part de femmes dans vos effectifs cadres et dans votre effectif total afin de constater les éventuels déséquilibres (ex : 70% de femmes dans l'effectif total et seulement 5% de femmes dans les effectifs cadres).

**Question 38 : Quelle est la part de salariés handicapés dans votre effectif total ?**

Depuis la loi du 10 juillet 1987, les entreprises de plus de 20 salariés sont tenues à une obligation d'emploi d'au moins 6% de personnes handicapées dans leur effectif. La loi du 11 février 2005 réaffirme cette obligation et l'étend à de nouvelles catégories de personnes handicapées.

Les entreprises peuvent se soumettre à cette règle en concluant des contrats de sous-traitance avec le secteur protégé (ateliers, centres d'aide au travail...), en versant une contribution annuelle à un fond spécial, en accueillant des stagiaires handicapés au titre de la formation professionnelle.

Il s'agit ici d'indiquer la part des salariés handicapés en pourcentage de votre effectif total.

**Question 39 : Avez-vous mis en place des démarches portant sur l'amélioration des conditions de travail au cours des trois derniers exercices ?**

Les dispositifs qui peuvent être mis en place et qui seront considérés dans cet indicateur sont, à titre d'exemples, la signature d'accords sociaux avec les partenaires syndicaux, que ce soit au niveau d'une branche de métier ou du Groupe, l'aménagement du temps de travail ou encore le financement de la couverture sociale.

Il peut y avoir des solutions prises localement, mais les approches RSE rendent essentiel que ces notions soient encadrées et discutées au niveau du Groupe.

**Exemples** : accord sur la pénibilité, le stress, la mobilité, etc.

**Question 40 : Quel a été le taux de formation (budget alloué la formation / masse salariale) dans votre entreprise au cours des trois derniers exercices?**

Cet indicateur permet de mesurer les investissements de l'entreprise en matière de formation professionnelle au regard de sa masse salariale.

Rappelons que deux obligations juridiques sont à la charge de l'employeur :

- Participer à son financement, par le biais d'une contribution dont le taux varie selon la taille de l'entreprise. En France, les entreprises sont tenues de consacrer au minimum 3% de la masse salariale au développement des compétences des travailleurs.
- Consulter les représentants du personnel sur la mise en œuvre de la formation dans l'entreprise. Dans certains cas, l'employeur peut en outre être dans l'obligation de former les salariés.

**Questions 41, 42, 43 :**

**Quel a été le ratio de formation (pourcentage de salariés formés / effectif moyen) ?**

**Quelle a été la durée moyenne des formations (nombre d'heures de formation / nombre de salariés formés) ?**

**Ratio de formation (pourcentage de salariés formés / effectif moyen), durée moyenne de formation, part des salariés formés**

**Quelle part de vos salariés (en pourcentage) a eu un entretien individuel annuel d'évaluation ?**

Ces informations permettent d'évaluer le périmètre de salariés concernés par la formation, et de mettre en exergue les caractéristiques de votre politique en la matière (cibles privilégiées ; équilibre entre les différentes catégories de salariés).

En France, la réglementation exige que l'investissement dans la formation professionnelle représente 1,5% de la masse salariale par an. Depuis la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, les actions de formation professionnelle sont regroupées en trois catégories : le congé individuel de formation, le droit individuel à la formation et le plan de formation. Le plan de formation regroupe quant à lui trois types d'actions différentes : les actions visant au développement des compétences des salariés, les actions d'adaptation au poste de travail et les actions liées à l'évolution des emplois et au maintien dans l'emploi.

**Question 45 : Hormis les accords salariaux annuels, avez-vous mis en place des accords du type PEE, système d'intéressement ?**

On entend par cette question l'existence dans votre entreprise de dispositifs de rémunérations différées ou autres avantages pouvant profiter aux salariés de votre entreprise. Obligatoire pour toute entreprise de plus de 50 salariés, le régime de participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise doit reposer sur un accord.

On s'intéresse ainsi, en dehors de ce dispositif, à un éventuel plan d'épargne d'entreprise, c'est à dire tout système d'épargne collectif ouvrant aux employés du Groupe la faculté de participer avec l'aide de celle-ci à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières. Mais on validera aussi cette question dans le cas où un plan d'actionnariat aurait pu être mis en place, c'est-à-dire un dispositif visant à favoriser la participation des salariés au capital de leur Groupe.

**Question 91 : Avez-vous procédé à des restructurations qui ont entraîné des licenciements au cours de l'exercice ?**

On cherche à savoir par cette question, les éventuelles restructurations et licenciements que l'entreprise a pu mettre en œuvre lors du dernier exercice, au regard des enjeux auxquels le groupe a pu être confronté.

On entend au niveau européen par «licenciements collectifs» les licenciements effectués par un employeur pour un ou plusieurs motifs non inhérents à la personne des travailleurs lorsque le nombre de licenciements intervenus est :

- soit, pour une période de trente jours: 3/4 au moins égal à 10% dans les établissements employant habituellement plus de 20 et moins de 100 travailleurs, 3/4 au moins égal à 10% du nombre de travailleurs dans les établissements employant habituellement au moins 100 et moins de 300 travailleurs, 3/4 au moins égal à 30% dans les établissements employant habituellement au moins 300 travailleurs;
- soit, pour une période de quatre-vingt-dix jours, au moins égal à 20, quel que soit le nombre des travailleurs habituellement employés dans les établissements concernés.

**Question 49 : Quel a été le taux d'absentéisme dans votre entreprise au cours des trois derniers exercices ?**

 *Mode de calcul : Nombre de jours d'absence en jours ouvrés / 251 jours x effectif total.*

On inclut dans le calcul du taux d'absentéisme les absences pour les motifs suivants : maladie dont maladies professionnelles, accidents de travail et de trajets.

**Question 53 : Quelle est la part des produits ou services provenant de fournisseurs (montants totaux des charges rapportés au chiffre d'affaires) ?**

D'une manière générale, nous recherchons par cette question à déterminer la part du chiffre d'affaires qui provient de prestataires externes intégrant une prestation humaine. Cette notion comprend à la fois les « achats consommés » qui entrent dans la composition du produit ou service que propose la société mais également la sous-traitance. Nous entendons par sous-traitance les charges classées dans le poste charges externes qui concernent la production du bien ou du service (y compris le transport par exemple). Ne pas prendre en compte les services externes liés à des tâches administratives ou commerciales par exemple, ni la location d'un hangar vide ou d'un camion sans chauffeur.

Par exemple,

- pour les activités de distribution, les achats bien sûr, mais aussi la logistique et le stockage doivent être pris en compte dans ce calculs si ces activités sont confiés à des tiers;

- pour les activités de services informatiques ou d'édition de logiciels, le recours à des ingénieurs extérieurs est considéré comme de la sous traitance ;
- pour les industries, les achats de matières premières, de produits finis ou semi finis, pièces et sous ensembles, les activités de R&D ou encore les achats d'emballages rentrent dans ce calcul.

En revanche, l'importance de ce % déterminera le risque « externalisé » et en conséquence le degré de responsabilité sociale de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs.

**Question 96 : Est-ce que plus de 20% de ces achats et/ou services proviennent de pays exposés à des risques en matière de droits humains ?**

 Choisir « NA » si l'entreprise est faiblement exposée à des prestataires externes: le chiffre calculé à la question 53 doit être inférieur à 10% du chiffre d'affaires.

**Liste des pays exposés à des risques en matière de droits humains**

Afghanistan	Jordanie	Sierra Leone
Afrique du Sud	Kazakhstan	Soudan
Angola	Kenya	Sri Lanka
Arabie Saoudite	Laos	Suriname
Arménie	Liban	Syrie
Azerbaïdjan	Liberia	Tadjikistan
Bangladesh	Libye	Territoires Palestiniens Occupés
Bosnie-Herzégovine	Madagascar	Thaïlande
Brésil	Malaisie	Timor-Leste
Burundi	Maroc	Tunisie
Cambodge	Mexique	Turkménistan
Cap-Vert (îles du)	Myanmar (Birmanie)	Turquie
Chine ( <i>hors Hong-Kong et Macao</i> )	Namibie	Ukraine
Colombie	Népal	Venezuela
Corée du Nord	Nigeria	Vietnam
Côte-d'Ivoire	Oman	Zimbabwe
Cuba	Ouganda	
Egypte	Ouzbékistan	
Emirats Arabes Unis	Pakistan	
Erythrée	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Ethiopie	Pérou	
Gabon	Rép. Centrafricaine	
Géorgie	Rép. Dém. du Congo	
Ghana	Russie	
Guatemala	Rwanda	
Haïti	Sainte-Lucie	
Inde	Saint-Vincent et les Grenadines	
Indonésie	Salvador	
Iran	Samoa	
Iraq	Serbie-et-Monténégro	

**Question 54 : Avez-vous des processus de sélection de vos sous traitants / fournisseurs fondés sur des critères sociaux ?**

-  Choisir « NA » si l'entreprise est faiblement exposée à des prestataires externes: le chiffre calculé à la question 53 doit être inférieur à 10% du chiffre d'affaires.

De plus en plus, les entreprises intègrent leur démarche responsabilité sociale dans leurs relations avec les fournisseurs. Ainsi, les groupes ont tendance à établir des « chartes d'achats responsables » définissant les critères de sélection des produits et des « chartes fournisseurs » qui imposent aux fournisseurs et aux sous traitants de prendre des engagements et respecter un certain nombre de standards et législations sociales (ex : conventions fondamentales de l'OIT).

Dans le concept de l'entreprise étendue, il s'avère important de prendre en compte et de suivre la situation sociale au sein des fournisseurs dans une logique de responsabilité sociale.

**Question 55 : Avez-vous des processus d'audit annuel de vos sous traitants / fournisseurs pour contrôler la bonne application de vos critères ?**

-  Répondre « NA » à cette question si la réponse de question 54 est « NA ».

Dans cette question, on considèrera tous les procédures d'audit potentiels : audit interne (auditeurs de l'entreprise) ; audit externe/indépendant (auditeurs d'une société mandaté par l'entreprise ou une initiative multipartite ; audit seconde partie (audit réalisé sur la base de la politique de l'entreprise (code de conduite) ou audit tierce partie (audit réalisé sur la base d'un référentiel donné, comme SA 8000).

**Question 50 : Quel a été le taux de fréquence des accidents ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités de Services.**

-  Mode de calcul : Nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour x 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées

Reporter les indicateurs exprimant la fréquence des accidents du travail.

**Remarque :** Nombre d'heures travaillées = Effectif équivalent temps plein de l'entreprise x Nombre d'heures de travail effectuées chaque année par une personne à temps plein

**Question 51 : Quel a été le taux de gravité des accidents ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités de Services.**

-  Mode de calcul : Nombre de jours perdus pour accident ou maladies professionnelles x 1 000 / Nombre d'heures travaillées

Reporter les indicateurs exprimant la gravité des accidents du travail.

**Remarque :** Nombre d'heures travaillées = Effectif équivalent temps plein de l'entreprise x Nombre d'heures de travail effectuées chaque année par une personne à temps plein

**Question 52 : Avez-vous obtenu la certification OHSAS 18001 pour au moins l'un de vos sites ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités de Services.**

 Répondre « OUI » si votre entreprise a engagé une démarche de certification pour au moins un site significatif.

La certification OHSAS 18001 est le référentiel reconnu mondialement pour les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Il a été conçu par les représentants des principaux organismes commerciaux et des organismes de certification et de normalisation internationaux pour remédier à l'absence de référence internationale pouvant être certifiée par un tiers.

## **Environnement**

---

L'environnement fait maintenant partie intégrante de la démarche développement durable et la montée du débat sur le changement climatique incite les consommateurs et investisseurs à demander plus de responsabilité environnementale aux entreprises et les encouragent à bien évaluer les impacts directs ou indirects qui les concernent. Aussi, au sein des entreprises, les démarches environnementales sont mises en place de façon plus ou moins active afin de mieux appréhender les risques et la gestion des accidents. La prise en compte de l'environnement passe par plusieurs étapes, la base étant la prise d'un engagement formalisé au travers de chartes ou politiques environnement, les plus souvent corroborées par l'adhésion à des conventions internationales ou autre déclaration de principes édictée par diverses structures internationales (i.e. UNEP, WBCSD, etc.).

**Question 56 : Quelle a été votre consommation d'énergie électrique totale en MWh sur les trois derniers exercices?**

 Communiquer les données en MWh. Convertir si nécessaire (cf. tableau de conversion ci-dessous). Si vous ne disposez pas d'une information consolidée groupe alors laissez la case vide.

Cette information va devenir de plus en plus essentielle. L'objectif est de pouvoir calculer à l'efficacité énergétique d'une société, à savoir, quelle est l'évolution de sa consommation énergétique. On distingue trois types d'énergies différentes qui font chacune l'objet de questions spécifiques. En effet, chaque source d'énergie, (i.e. électricité, pétrole et gaz) ont des impacts différents sur l'environnement. Ainsi, il est important de distinguer chaque source afin d'évaluer les impacts énergétiques de votre entreprise.

**Question 71 : Quelle a été votre consommation de pétrole totale en tonne équivalent pétrole sur les trois derniers exercices?**

 Communiquer les données en Tonnes équivalent pétrole (TEP). Convertir si nécessaire (cf. tableau de conversion ci-dessous). Si vous ne disposez pas d'une information consolidée groupe alors laissez la case vide.

Cette question concerne la quantité de pétrole qui a été consommée par votre entreprise sur les trois dernières années. Les données à prendre en compte, lorsque c'est possible sont : consommation de fioul domestique pour les chaudière par exemple, consommation d'essence et de diesel pour les véhicules, les machines (pompes, outils, groupes électrogènes, etc.).

**Question 72 : Quelle a été votre consommation de gaz totale MWh au cours des trois derniers exercices ?**

 Communiquer les données en MWh. Convertir si nécessaire (cf. tableau de conversion ci-dessous). Si vous ne disposez pas d'une information consolidée groupe alors laissez la case vide.

**Aide pour les conversions d'unités**

	Conversion
Energie	1 Gigawatt heure (GWh) = 1 000 Mégawatt heure (MWh) = 1 000 000 kilowatt heure (kWh)
	1 kWh = 3 600 000 Joule (J)
	1 Tonne équivalent charbon (toc) = $2,93076 \times 10^{10}$ Joules = 8 141 kWh = 0,7 Tonne équivalent pétrole
	1 Tonne équivalent pétrole = $4,1868 \times 10^{10}$ Joules = 11 630 kWh

**Question 57 : Avez-vous réalisé un bilan carbone sur au moins un site ?**

 Répondre « OUI » si votre entreprise a mis en place un système de suivi des émissions de Gaz à Effet de Serre pour au moins un site significatif, type Bilan Carbone, norme ISO 14 064 sur le reporting des émissions, Greenhouse Gas Protocol (GHG), etc.

Les sources d'émissions de gaz à effet de serre sont variées : elles peuvent provenir directement des vos consommations d'énergie, centres de production, flotte de véhicules, etc. Le bilan carbone, est une des méthodes courantes pour évaluer les quantités de CO2 émises. Cependant, d'autres indicateurs existent. La mise en place de ces indicateurs peut être décrite ici.

**Question 58 : Avez-vous réalisé des investissements en faveur des énergies renouvelables ou des économies d'énergie ?**

 Répondre « OUI » si votre entreprise a entrepris une ou plusieurs initiatives de réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre.

Au delà de la préservation de l'environnement, les économies d'énergies et le passage aux énergies renouvelables sont devenues de véritables enjeux pour les entreprises afin d'optimiser les coûts et bénéficier de d'avantages du gouvernement. Cette question s'attache aux initiatives mises en place au sein de votre entreprise.

Par exemple, le remplacement des équipements (véhicules, machines, éclairage, ventilation) pour plus d'efficacité énergétique, l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, géothermie, etc.), de demande de certificats d'énergie verte auprès du fournisseur d'énergie, etc.

Cette question prend aussi en compte les initiatives mises en place pour sensibiliser le personnel à ces problématiques (politique de diminution de consommation, etc.).

**Question 78 : Avez-vous mis en place des initiatives de sensibilisation de vos salariés aux impacts environnementaux ?**

 Répondre « OUI » si tout ou partie des employés a été encouragé à mener des initiatives pouvant potentiellement réduire les impacts environnementaux du Groupe.

La sensibilisation des salariés à l'environnement est de plus en plus fréquente. Elle est d'ailleurs imposée dans le cadre de certains systèmes de management environnementaux comme ISO 14000.

L'existence d'un responsable environnement au sein du Groupe représente un premier pas vers la sensibilisation des salariés. Aussi, des sessions de formation peuvent être organisées avec des intervenants externes. Des initiatives de sensibilisation et communication peuvent être mises en œuvre comme la publication d'un guide interne, l'élaboration d'une signalisation pour la réduction des impressions et/ou des consommations d'énergie, la valorisation du tri des déchets, la mise en place de plans de déplacements, etc.

**Question 79 : Avec vous mis en place des initiatives pour réduire l'impact des déplacements professionnels de vos salariés ?**

 Répondre « OUI » si tout ou partie des employés a été encouragé à mener des initiatives pouvant potentiellement réduire les impacts environnementaux du Groupe.

**Exemples** : équipement de visioconférence, formation à l'éco conduite, covoiturage, etc.

**Question 80 : Êtes-vous concerné par DEEE ?**

 La liste déroulante est Oui, Non ou NSP pour ne sait pas.

La Directive Européenne Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) est entrée en vigueur le 13 Aout 2005 et est applicable en France depuis le 15 Novembre 2006. Les objectifs de cette législation sont d'assurer une meilleure gestion des déchets électriques et électroniques en imposant un certain nombre de mesures comme la collecte sélective, le traitement et la valorisation de ces déchets spécifiques.

La Directive DEEE s'applique aux équipements électriques et électroniques basse tensions (petit et gros électroménager), équipements informatiques et de télécommunication, dispositifs médicaux, etc.

Les obligations sont imposées au producteur et au distributeur : notamment les distributeurs doivent informer les consommateurs sur la filière DEEE, reprendre les produits usagés contre l'achat de produits neufs et afficher et facturer une éco-participation correspondant au coût de recyclage du produit.

Les producteurs ont obligation d'adhérer à un éco-organisme agréé auquel ils versent pour financer leurs obligations, une contribution par équipement mis sur le marché.

Les produits doivent être marqués d'un logo précisant qu'il ne convient pas de les jeter avec les ordures ménagères. Aussi, en pied de facture, doit figurer le coût d'élimination des produits (contribution environnementale visible).

Enfin, les producteurs doivent informer les entreprises de traitement en mettant à leur disposition, des fiches techniques, incluant les informations nécessaires pour le bon traitement du déchet.

**Question 81 : Estimez-vous être en conformité avec cette réglementation ?**

 Répondre NA si Non à la question 80.

 Répondre NSP si NSP à la question 80.

**Question 82 : Votre entreprise est elle soumise à des quotas d'émissions de CO<sup>2</sup> ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

La directive Européenne 2003/87/CE, mise en place à partir de 2007 en France, prévoit un système de quotas d'émission de CO<sub>2</sub>. Le Plan National d'Allocation des Quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> (PNAQ) définit la quantité initiale de quotas alloués aux installations concernées. Le plan prend en compte les sites équipés d'installation de combustion de plus de 20MW quelque soit le secteur d'activité. Ainsi, 1319 sites sont concernés par cette Directive. Si une installation dépasse le nombre de quotas alloués pour une année, l'entreprise devra payer une taxe pour chaque tonne supplémentaire de CO<sub>2</sub> émis.

**Question 83 : Avez-vous réalisé des investissements sur vos principaux sites visant à réduire les gaz à effet de serre (GES) ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

La réduction des émissions de gaz à effet de serre passe forcément par la diminution des consommations d'énergies. Cependant, ces problématiques ont été abordées précédemment, à la question 58. Ici, nous nous attachons à toutes les initiatives au-delà des réductions de consommations comme par exemple la mise en place de système de compensation carbone d'équipements « verts » dont le but premier était la réduction des émissions (par exemple, le passage aux véhicules équipés de filtres à particules).

**Question 84 : Avez-vous mis en place un SME - Système Management Environnement ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

Pour répondre oui à cette question, il ne faut pas forcément que le système de management environnement mis en place soit certifié par un standard ou une norme comme ISO 14001. Cependant, ce système doit être formalisé au niveau du Groupe et basé sur les principes suivants :

- Principe d'amélioration continue (incluant la définition d'objectifs d'amélioration) ;
- Existence d'un manuel environnement (référentiel de procédures et standards techniques) ;
- Déploiement d'un outil de reporting environnemental ;
- Définition de programmes de suivi (auditeur interne, auto-évaluation) ;
- Présence d'une équipe Groupe dédiée et/ou de correspondants dans les filiales.

**Question 59 : Votre processus de sélection des fournisseurs inclut-il des exigences environnementales ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

-  Répondre « OUI » si votre entreprise a défini une politique vis-à-vis de ses fournisseurs incluant des éléments relatifs au respect de l'environnement (engagements, plans d'actions formalisés, certifications, etc.)

De plus en plus, les entreprises commencent à inclure les fournisseurs au sein de leur démarche développement durable et environnement. Ainsi, les groupes ont tendance à établir des « chartes d'achats responsables » définissant les critères de sélection des produits et des « charte fournisseurs » qui imposent aux fournisseurs et aux sous traitants de prendre des engagements et respecter un certain nombre de standards et législations environnementaux. Par exemple, des entreprises pourront stipuler, au sein de leur charte fournisseurs, l'obligation de la certification ISO 14001 ou l'obtention de certains standards comme FSC pour le papier pour renouveler les contrats.

**Question 60 : Avez-vous des processus d'audit annuel de vos sous traitants / fournisseurs pour contrôler la bonne application de vos critères ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

-  Choisir « NA » à la question 60, si votre entreprise n'est pas concernée par la question 59.

**Question 85 : Avez-vous mis en place des actions visant à réduire les impacts environnementaux de votre logistique ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

-  Répondre « OUI » si votre entreprise a défini une stratégie de réduction des impacts environnementaux liés à l'acheminement de ses produits et de leurs composants.

Exemples : Ferroutage (transport des camions par voies ferrées), utilisation de véhicules propres (électriques, GPL, hybrides, etc.), shared logistics (logistique partagée afin d'optimiser la performance de chargement), backloading et backpicking (éviter les retours

de camions à vide), mise en place de moteurs de réfrigération indépendants du moteur des camions, optimisation des itinéraires pour diminuer le nombre de kilomètres parcourus, etc.

**Question 86 : Avez-vous mis en place des actions visant à réduire le poids / volume de vos emballages et / ou ceux de vos fournisseurs ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

-  Répondre « OUI » si votre entreprise a développé des techniques de réduction systématique des emballages des produits (ou d'utilisation de matériaux recyclés et recyclables).

La réduction du volume des emballages devient un aspect prépondérant de la gestion des enjeux environnementaux au sein de l'entreprise. En particulier, les consommateurs sont de plus en plus demandeurs d'emballages moins volumineux et plus facilement recyclables. Les initiatives de réduction d'emballages peuvent porter sur différents aspects comme la suppression des suremballages, le reconditionnement des lots (plus de lots = moins d'emballages = moins de déchets) ou l'utilisation de matières nouvelles pour la fabrication des emballages.

Aussi, la mise en place de devis faisant systématiquement apparaître le coût des emballages lors des appels d'offres ou des relations clients est par exemple un préalable pour la prise en compte de ces notions.

**Question 61 : Quel a été le volume en tonne de vos déchets au cours des trois derniers exercices ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

-  Communiquer les données en tonnes. Convertir si nécessaire.

Cette question concerne les déchets non dangereux produits par votre entreprise. Les déchets pris en compte concernent aussi bien les sites de productions que les bureaux et toute autre activité. Sont considérés comme déchets banals, les déchets inertes (minéraux, remblais, gravats, démolitions), les chutes métalliques, les plastiques, papiers, cartons, emballages, verre, ordures ménagères, etc.

**Question 62 : Quel a été le volume en tonne de vos Déchets Industriels Dangereux au cours des trois derniers exercices ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, « NA » pour Service**

-  Communiquer les données en tonnes. Convertir si nécessaire.

Cette question concerne les déchets dangereux produits par vos activités. Sont concernés les déchets souillés aux hydrocarbures et autres substances dangereuses, les déchets provenant de traitements physico-chimiques, résidus d'épuration de fumée d'incinération (REFIOM), piles et accumulateurs, déchets issus d'activités de soin à risques infectieux et tout autre déchet spécifié dangereux par l'entreprise, etc.

**Question 63 : Quelle a été la part estimée des déchets triés au cours des trois derniers exercices?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

Sont considérés comme triés, les déchets étant soumis à des initiatives de recyclage et de valorisation.

 Mode de calcul : (quantité de déchets triés / quantité de déchets totale) X 100

**Question 64 : Quelle a été la part estimée des déchets valorisés en interne ou en externe au cours des trois derniers exercices?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

 Répondre « OUI » si votre entreprise a mis en place des initiatives afin d'augmenter la valorisation et le recyclage des déchets produits.

On considère que les déchets valorisés sont des déchets qui n'ont pas été mis en décharge. Plusieurs types de valorisation sont possibles comme la valorisation énergétique (combustion de déchets pour la production d'énergie) ou la valorisation de matière (réutilisation des déchets comme matériaux).

 Mode de calcul : (quantité de déchets valorisés / quantité de déchets totale) X 100

**Q66 : Quelle part de votre activité (en %) est concernée par la réglementation ICPE soumise à déclaration ou autorisation ?**

 Si certains de vos sites de production sont soumis à la réglementation ICPE alors indiquer la part de vos activités concernées (en termes de chiffre d'affaires).

La loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 (France) relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumet les installations industrielles ayant des impacts soit à un régime de déclaration soit à un régime d'autorisation (pour celles ayant un fort impact ou utilisant des matières dangereuses). L'ICPE est une approche intégrée qui permet la prise en compte de tous les impacts sur l'environnement (air, eau, sol, bruit, vibrations) et des risques d'accident.

**Question 67 : Quelles ont été vos consommations d'eau en m3 au cours des trois derniers exercices?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

 Communiquer les données en mètres cube. Convertir si nécessaire.

**Question 68 : Y a-t-il des dispositifs visant à recycler l'eau (recyclage de l'eau de pluie, système fermé, etc.) ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

L'eau est une ressource rare et son utilisation doit être responsable. La mise en place de systèmes de recyclage permet aux entreprises de réduire les coûts et aussi de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

**Exemples** : station d'épuration en interne/en externe ; bassins de rétention, séparateurs d'hydrocarbures, procédés biologiques, par neutralisation ou décantation, etc.

**Question 87 : Êtes-vous concerné par REACH ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

REACH est un règlement Européen adopté le 18 Décembre 2006 visant à moderniser la législation en matière de substances chimiques et à supprimer l'utilisation des substances les plus dangereuses en Europe. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Juin 2007, REACH oblige les industriels (fabricants, importateurs, distributeurs) à enregistrer les substances produites à plus de 100 tonnes par an, afin de prouver leur innocuité pour l'environnement et la santé. Ainsi, les substances enregistrées seront évaluées puis autorisées ou interdites et enfin, une fiche sera transmise aux utilisateurs contenant les données de sécurité de la substance (propriétés intrinsèques et mesures de gestion des risques).

**Question 88 : Estimez-vous être en conformité avec cette réglementation ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

 *Si pas concerné (NON à la question 87) alors répondre NA.*

La mise en conformité au règlement REACH passe par le pré-enregistrement des produits à plus de 1000 tonnes par an et, en 2010, par l'enregistrement des substances produites entre 100 et 1000 tonnes. Aussi, les fiches « données sécurité » doivent commencer à être rédigées.

**Question 89 : Êtes-vous concerné par ROHS ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laissé vide pour les activités Service.**

La Directive Européenne 2002/95/CE ou RoHS, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet 2006, concerne la limitation d'utilisation des substances dangereuses dans certains équipements électriques et électroniques (EEE). Entre autres, les substances interdites sont le plomb, mercure, cadmium, etc. Les EEE concernés sont les appareils ménagers (gros et petits), équipements informatiques et télécommunications, etc. Quand les substances toxiques ne peuvent être totalement exclues d'utilisation dans la production de certains produits, des teneurs maximales ont été fixées.

**Question 90 : Estimez-vous être en conformité avec cette réglementation ?**

**Remplir uniquement pour Distribution et Industrie, laisser vide pour les activités Service.**

 *Si pas concerné (Non à la question 89) alors répondre NA.*

## Le questionnaire

Les tableaux ci-dessous présentent le questionnaire classé par thème avec les formats adaptés à chaque réponse et les numéros de page associé.

Q1	Secteur	Type (I ou D ou S)	Unité	Page n°
<b>Données clés</b>				
Q73	IDS	Quel a été votre chiffre d'affaires consolidé en M€ ?	VA	6
Q94	IDS	Quelle a été votre marge opérationnelle courante en % ?	%	
Q95	IDS	Quel a été votre gearing (Dette financière CT + dette financière long terme) / Capitaux propres totaux) en %?	%	
Q27	IDS	Quel a été votre effectif moyen (en ETP, y compris CDD+intérim) ?	VA	6
Q28	IDS	Quelle part de vos salariés (en pourcentage) est située en France ?	%	6
Q93	IDS	Quelle est votre masse salariale en M€ (yc interim / hors sous traitant)	VA	6
Q17	IDS	Quel est le nombre d'actions (en unités) composant votre capital social en fin d'exercice ?	VA	6
Q18	IDS	Quel est le nombre d'actions potentiel (en unités) composant votre capital social en fin d'exercice en incluant les instruments dilutifs ?	VA	7
Q6	IDS	Quelle part de votre capital (en pourcentage) détenez-vous en autocontrôle ?	%	7
Q21	IDS	Existe-t-il plusieurs classes d'actions ?	Txt	7

<b>GOUVERNANCE</b>				
Q2	IDS	Quelle part de votre capital (en pourcentage) est détenue par les "fondateurs et familles" ?	%	8
Q3	IDS	Quelle part de votre capital (en pourcentage) est détenue par les autres actionnaires détenant au moins 5% du total des titres?	%	8
Q4	IDS	Quelle part de votre capital (en pourcentage) est détenue par les salariés ?	%	8
Q5	IDS	Quelle est la part de flottant "libre" (free float) dans votre capital (en pourcentage) ?	%	8
Q7	IDS	Quel est le nombre d'administrateurs de votre société ?	VA	8
Q8	IDS	Combien d'administrateurs sont indépendants ou externes (non-exécutifs, non membres de la famille et non représentants d'actionnaires) ?	VA	8
Q9	IDS	Combien d'administrateurs sont membres du comité exécutif / conseil de direction ?	VA	8
Q10	IDS	Combien d'administrateurs non-exécutifs appartiennent à la famille du ou des fondateurs ?	VA	8
Q11	IDS	Combien d'administrateurs sont représentants des salariés ?	VA	8
Q12	IDS	Combien d'administrateurs sont des femmes ?	VA	8
Q13	IDS	Avez-vous mis en place un (ou plusieurs) comités spécialisés au sein du Conseil ?	Txt	9

Q14	IDS	La répartition des jetons de présence est-elle liée à l'assiduité et/ou à la participation à des comités spécifiques ?	Txt	9
Q15	IDS	Votre entreprise s'est-elle engagée à être conforme aux recommandations de l'AFEP MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ?	Txt	9
Q74	IDS	Votre entreprise s'est-elle engagée à être conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext ?	Txt	9
Q92	IDS	Quelle a été la rémunération annuelle du responsable de l'exécutif en Keuros (fixes, variables, avantages en nature, stock options,...) ?	VA	
Q16	IDS	Quel est la part des honoraires des commissaires aux comptes correspondant à des activités d'audit sur l'ensemble des honoraires des cabinets d'audit ?	%	9
Q19	IDS	Existe-t-il des droits de vote double ?	Txt	9
Q20	IDS	Existe-t-il un ou des pactes d'actionnaires ?	Txt	9
Q22	IDS	Avez-vous un directeur commercial Groupe ?	Txt	10
Q23	IDS	Avez-vous un directeur financier Groupe ?	Txt	10
Q24	IDS	Avez-vous un directeur des Ressources Humaines Groupe ?	Txt	10
Q26	IDS	Avez-vous des activités dans des pays particulièrement exposés au risque de corruption (Liste Transparency Inter. / World Bank) ?	Txt	10
Q25	IDS	Avez-vous défini des engagements en matière de lutte contre la corruption ?	Txt	10
Q75	IDS	Avec vous mis en place des actions pour sensibiliser vos salariés aux enjeux du RSE ?	Txt	11
Q76	IDS	Avez-vous intégré votre stratégie RSE dans votre communication externe ?	Txt	11

SOCIAL				
Q29	IDS	Quelle est la part de cadres (en pourcentage) dans votre effectif ?	%	12
Q30	IDS	Quelle a été la part de personnel employé en contrat non permanent (CDD+intérim)?	%	12
Q31	IDS	Quel a été votre taux de turnover ?	%	12
Q33	IDS	Quel est l'âge moyen de votre effectif ?	VA	12
Q34	IDS	Quelle part de vos salariés (en pourcentage) a plus de 50 ans ?	%	12
Q77	IDS	Avez-vous mis en place des accords sur l'emploi des seniors ?	Txt	12
Q35	IDS	Quelle a été la part des femmes (en pourcentage) dans votre effectif total ?	%	13
Q36	IDS	Quelle a été la part des femmes (en pourcentage) dans votre effectif cadre ?	%	13
Q38	IDS	Quelle est la part de travailleurs handicapés (en pourcentage) dans votre effectif ?	%	13
Q39	IDS	Avez-vous mis en place des accords portant sur l'amélioration des conditions de travail ?	Txt	13
Q40	IDS	Quel a été le taux de formation (budget formation/masse salariale) ?	%	14
Q41	IDS	Quel a été le ratio de formation (pourcentage de salariés formés / effectif moyen) ?	%	14
Q42	IDS	Quelle a été la durée moyenne des formations (nombre d'heures de formation / nombre de salariés formés) ?	VA	14

Q43	IDS	Quelle part de vos salariés (en pourcentage) a eu un entretien individuel annuel d'évaluation ?	%	14
Q45	IDS	Hormis les accords salariaux annuels, avez-vous mis en place des accords du type PEE, système d'intéressement ?	Txt	14
Q91	IDS	Avez-vous procédé à des restructurations qui ont entraîné des licenciements au cours de l'exercice ?	Txt	15
Q49	IDS	Quel a été le taux d'absentéisme dans votre société ?	%	15
Q53	IDS	Quelle est la part des produits ou services provenant de fournisseurs (voir Guide Gaia Index) ?	%	15
Q96	IDS	Est-ce que plus de 20% de ces achats et services proviennent de pays exposés à des risques en matière de droits humains ( cf Q53) ?	Txt	16
Q54	IDS	Avez-vous des processus de sélection de vos sous traitants / fournisseurs fondés sur des critères sociaux ?	Txt	17
Q55	IDS	Avez-vous des processus d'audit annuel pour contrôler la bonne application de vos critères ?	Txt	17
Q50	ID	Quel a été le taux de fréquence des accidents ?	%	17
Q51	ID	Quel a été le taux de gravité des accidents?	%	17
Q52	ID	Avez-vous obtenu la certification OHSAS 18001 pour au moins l'un de vos sites ?	Txt	18
		<b>ENVIRONNEMENT</b>		
Q56	IDS	Quelle a été votre consommation d'énergie électrique totale en MWh ?	VA	18
Q71	IDS	Quelle a été votre consommation de pétrole totale en équivalent tonne (TEP) ?	VA	19
Q72	IDS	Quelle a été votre consommation de gaz totale en MWh ?	VA	19
Q57	IDS	Avez-vous réalisé un bilan carbone sur au moins un site ?	Txt	19
Q58	IDS	Avez-vous réalisé des investissements en faveur des énergies renouvelables ou des économies d'énergie (chauffage, isolation, panneaux solaires,...) ?	Txt	20
Q78	IDS	Avez-vous mis en place des initiatives de sensibilisation de vos salariés aux impacts environnementaux ? (impression, tri, éclairage, co-voiturage...)	Txt	20
Q79	IDS	Avez-vous mis en place des initiatives pour réduire l'impact des déplacements professionnels de vos salariés ? (visioconférence, transport en commun,...)?	Txt	20
Q80	IDS	Êtes-vous concerné par DEEE ?	Txt	20
Q81	IDS	Estimez-vous être en conformité avec cette réglementation ?	Txt	21
Q82	ID	Votre entreprise est elle soumise à des quotas d'émissions de CO <sup>2</sup> ?	Txt	21
Q83	ID	Avez-vous réalisé des investissements sur vos principaux sites visant réduire les gaz à effet de serre (GES) ?	Txt	21
Q84	ID	Avez-vous mis en place un SME - Système Management Environnement ?	Txt	22
Q59	ID	Votre processus de sélection des fournisseurs inclut-il des exigences environnementales (engagements, plans d'actions formalisés, certifications, etc.) ?	Txt	22
Q60	ID	Avez-vous des processus d'audit annuel pour contrôler la bonne application de ces critères ?	Txt	22

Q85	ID	Avez-vous mis en place des actions visant à réduire les impacts environnementaux de votre logistique ?	Txt	22
Q86	ID	Avez-vous mis en place des actions visant à réduire le poids / volume de vos emballages et / ou ceux de vos fournisseurs ?	Txt	23
Q61	ID	Quel a été le volume en tonne de vos déchets ?	VA	23
Q62	ID	Quel a été le volume en T de vos Déchets Industriels Dangereux?	VA	23
Q63	ID	Quelle a été la part estimée des déchets triés ?	%	24
Q64	ID	Quelle a été la part estimée des déchets valorisés en interne ou en externe (valorisation matière ou énergétique) ?	%	24
Q66	I	Quelle part de vos sites (en %) est concernée par la réglementation ICPE soumise à autorisation (ou équivalent) ?	%	24
Q67	I	Quelles ont été vos consommations d'eau en m3 ?	VA	24
Q68	I	Y a-t-il des dispositifs visant à recycler l'eau (recyclage de l'eau de pluie, système fermé, etc.) ?	Txt	25
Q87	I	Êtes-vous concerné par REACH ?	Txt	25
Q88	I	Estimez-vous être en conformité avec cette réglementation ?	Txt	25
Q89	I	Êtes-vous concerné par ROHS ?	Txt	25
Q90	I	Estimez-vous être en conformité avec cette réglementation ?	Txt	25